



La vache à lait et le bébé vorace

Par **vin100jean**, le **12/08/2008 à 02:51**

Bonsoir , excusez moi de vous écrire à cette heure si tardive , mais je viens a l instant de découvrir votre site . rn rnje viens de demander à la sous prefecture de ma région les statuts de l'association ou je suis employé , et je m'aperçois qu'il ne sont pas à jour . Mon employeur a modifié dernièrement les statuts de l'association afin de creer une filiale depuis plus d'un an et j'ai moi les statuts qui date de plus de 4 ans . ce qui remet plein de choses en cause le mandat du DG ,l'existence de la filiale de la rémunération du president en tant que bénévole du souhait de supprimer tous les postes de certains salarié pour ne pas dire supprimer les agences qui se comptent par huit pour en faire plus que deux tout en gardant les immeubles pour deux personnes . nous avons commencés un PSE qui n'a pas abouti mais la provision restent bloquer sur l'activité de 2007 et soit disant au passage reutilisé pour un nouveau PSE fin 2008 . il n'y a aucune mention du fait d'avoir une activité commercial dans nos statuts . Nous avons 25 Millions d'euros en banques et l'on veut supprimés 25 postes pour lequel nous propriétaires de la quasi totalité de nos immeubles . rn rnIl est indiqué a gauche d'approfondire . mais j'aurai trop de choses encor a raconter comme les licenciement abusifs . Les sanctions disciplinaires . et surtout que la direction se moque royalement du Comité d'entreprise et ne lui transmet aucune information . rn rnPouvez vous me dire par quoi commencer , notre association se detourne complètement de notre but . notre DG a un discours d'actionnaire , il nous dit que pour baisser les couts nous sommes obliger de licenciers les gens régionalements pour centraliser tout dans 2 ou 3 agences mais il faudra embauché d'autant . notre travail depuis plus de 15 ans a fait en sorte d'ouvrir nos portes physique a une vente de proximité et maintenant nous allons voir nos postes supprimés pour etre remplacé par d autres . Notre filiale nous coute plus de 200 €par mois , notre deuxieme actionnaire s'est retiré unilateralement de notre filiale et a cause de ça c'est notre association qui paie les dettes que la filiale accumule . Denierement ils ont étai obligé d'augmenter les capitaux pour éviter de déposer Le bilan . la direction a obtenu laval du Comité de direction pour crer cette filiale mais ne nous a pas tenu informé de la société qui a été créé juste avant avec notre DG

comme DG de cette boîte et à la même adresse que notre siège sociale avec les capitaux

Par **Tisuisse**, le **12/08/2008** à **08:54**

Je ne comprends pas très bien la situation : vous parlez d'association d'une part, et d'actionnaire d'autre part. Ces 2 termes, à mon avis, semblent contradictoires. Si vraiment vous êtes en présence d'une association "loi de 1901", vous pouvez informer le préfet, qui a le pouvoir d'effectuer un contrôle administratif et comptable, d'informer la justice qui pourrait demander, si nécessaire, la mise sous tutelle provisoire de "l'association" et nommer un administrateur provisoire, ce qui pourrait entraîner la requalification de l'association en société commerciale. Vous pouvez aussi informer le fisc qui se fera un plaisir d'effectuer un contrôle en vue d'un redressement fiscal si nécessaire dans le cadre des "bénéfices industriels et commerciaux" même pour une association. En résumé, votre histoire est un peu confuse parce qu'il semble y avoir mélange des genres entre association et société commerciale. Donc, mes propositions ci-dessus ne sont que "sous réserve de...".